

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 12 Novembre (12/11/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Michel PIRAME, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 17 NOV. 2015

CASTELSARRASIN - 82

Madame Christine HEMERY est nommée secrétaire de séance.

21 – 12 Novembre 2015

**ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE DU SITE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN –  
PROTECTION DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES SOUTERRAINES ET  
AÉRIENNES – RÉALISATION DE FORAGES**

Rapporteur : Mme VALETTE.

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 inscrivant au titre des monuments historiques la parcelle contenant les vestiges d'un balnéaire antique et portant l'église Saint-Martin, située au 28 avenue de Gascogne, à Moissac ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014, autorisant le lancement de l'étude hydrogéologique sur le site classé de l'église Saint-Martin ;

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- d'approuver l'estimation d'un montant de 11 857,00 € HT concernant la réalisation de forages et pompages sur le site archéologique de Saint-Martin, et les mesures étendues de la nappe phréatique,
- d'adopter le plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 50%, du Conseil Général du Tarn-et-Garonne à hauteur de 15 % et du Conseil Régional Midi-Pyrénées à hauteur de 15 %.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'estimation d'un montant de 11 857,00 € HT,

**ADOpte** le plan de financement comme suit :

Réalisation de forages et pompages	pourcentage	Montant en HT
État (ministère de la Culture et de la Communication)	50 %	5 928,50 €
Conseil Général du Tarn-et-Garonne	15%	1 778,55 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	15%	1 778,55 €
Commune	20%	2 371,40 €
	<b>Total HT =</b>	<b>11 857,00 €</b>

**SOLLICITE** l'autorisation de pré-financer l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'État : Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 50%, du Conseil Général du Tarn-et-Garonne à hauteur de 15 % et du Conseil Régional Midi-Pyrénées à hauteur de 15 %.

Pour copie conforme

Moissac le 16 novembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :